

Date de dépôt : 26 août 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Guy Mettan : n'y a-t-il pas lieu de créer une « task force » pour préparer la sortie de crise et réfléchir aux divers potentiels de développement futur de la région genevoise?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Depuis une année, la crise financière a fait couler beaucoup d'encre, et pas seulement de l'encre... Cette crise a été aggravée, dans notre pays, par des attaques contre la place financière et le secret bancaire. Pour Genève, qui vit largement de son industrie financière et dont la réputation tient beaucoup à la renommée de ses établissements financiers, cette évolution est particulièrement préoccupante.

Parallèlement, le Conseil d'Etat a réagi en adoptant diverses mesures de relance, notamment dans le secteur de la construction. Toutefois, ces mesures, pour utiles qu'elles soient, ne permettent pas de dégager des stratégies ni de mettre sur pied un plan d'action à plus long terme.

Dès lors, il convient de se demander s'il ne conviendrait pas de mettre sur pied une « task force » genevoise pour réfléchir aux impacts de la crise actuelle sur l'avenir de notre canton et préparer des scénarios de sortie de crise?

Ce groupe de réflexion serait notamment chargé d'évaluer l'impact des nouvelles régulations financières suite à la crise de la finance, des pressions des Etats-Unis et de l'Union européenne sur les banques et de la fin probable du secret bancaire tel qu'on le connaît pour l'économie genevoise. Il devrait être interdépartemental (Finance, Santé et Economie, Emploi et Solidarité, Territoire, DCTI, voire même DI pour la Genève internationale) et préparer, en concertation avec les organismes académiques compétents - Observatoire

de la finance, Laboratoire d'analyses appliquées de l'Université, Institut de la finance, HEID, etc. - et les milieux économiques concernés - Fondation Genève Place financière, Groupement des Banquiers privés, Groupement des traders, Réseau des multinationales, etc. - un plan de sortie de crise qui tienne compte de ce nouvel environnement international.

De même, il s'agirait aussi d'étudier l'impact de la crise et des inévitables changements que celle-ci entraînera sur les finances publiques, les prestations de l'Etat et les développements futurs de la Genève internationale.

Enfin, le but de cette force d'intervention intellectuelle est d'amorcer une réflexion stratégique sur les atouts, potentiels et tendances futures de la région genevoise et de fixer des orientations générales, tant sur le plan des conditions-cadres que des domaines à développer, notamment dans le secteur du quaternaire, de la R&D, de la formation, sachant que Genève excelle dans les services à haute valeur ajoutée.

A l'imitation des Chinois qui utilisent le même idéogramme pour les deux mots, on a beaucoup répété que le mot crise signifiait aussi chance. Le moment n'est-il pas venu, pour notre canton, de transformer la crise en opportunité et de se donner les moyens, intellectuels pour l'instant, de préparer l'avenir en profilant notre canton comme le haut lieu mondial de la finance durable, de la recherche et des services de pointe?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le dispositif du Conseil d'Etat pour l'emploi et l'économie à Genève est le résultat d'une analyse de l'impact de la crise sur notre canton. Ce dispositif comprend l'adoption de 31 mesures destinées à soutenir l'économie, ainsi que la mise sur pied d'un groupe de travail interdépartemental.

Ce groupe de travail est chargé, à ce jour, des missions suivantes :

- piloter les travaux de mise en œuvre des dites 31 mesures (un outil de suivi est d'ores et déjà opérationnel);
- mettre sur pied un instrument de suivi (également opérationnel) permettant d'analyser l'évolution de la situation économique, sur la base d'indicateurs mis à jour mensuellement. Les indicateurs retenus - financiers, fiscaux, économiques sur divers secteurs représentatifs et relatifs à l'évolution de l'emploi - sont alimentés par les divers départements concernés et comportent non seulement des éléments statistiques quantitatifs, mais également des appréciations de nature qualitative;

- établir des rapports mensuels au Conseil d'Etat, tant sur l'évolution de la situation que sur l'avancement des travaux de mise en œuvre des mesures adoptées, ainsi qu'une mesure trimestrielle des montants investis;
- entretenir un contact permanent avec les lobbyistes genevois auprès de la Confédération afin d'assurer la concertation avec les mesures des plans de relance fédéraux;
- soumettre au Conseil d'Etat la ratification de propositions avancées dans le cadre de groupes de travail cantonaux, intercantonaux et/ou fédéraux de soutien à l'économie.

Le dispositif pour l'emploi et l'économie comprend également un point de situation régulier du Conseil d'Etat avec les partenaires sociaux, les organismes de soutien aux entreprises et des représentants du secteur bancaire, notamment via des séances instituées depuis le second semestre 2008 et intitulées « crise financière – répercussion sur l'économie locale ».

A noter enfin la mise sur pied de deux lignes téléphoniques (*hotlines*): l'une gérée par le bureau emploi-entreprises de l'office cantonal de l'emploi (DSE), l'autre par le service de la promotion économique (DES).

Le Conseil d'Etat considère, au vu de ce qui précède, que les jalons essentiels de soutien à l'économie ont été posés et que l'ensemble de ce dispositif permet d'évaluer au mieux l'impact de la crise sur notre canton. Un suivi attentif des différents rapports établis et des informations récoltées par les départements, permettra au Conseil d'Etat d'adapter la politique économique et de prendre d'éventuelles nouvelles mesures, répondant ainsi au souhait de cette interpellation, à savoir « *dégager des stratégies et mettre sur pied un plan d'action à plus long terme* ».

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER